

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DU 12 juin 2020

**Président** : Monsieur GIROT Thierry,

**Présents** : Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, VALETTE Michel, COURTAULT Joëlle, CHAUSSINAND Laurent, CURINIER Maria Isabel, FAURE Monique, MAGALDI Bernadette.

**Absents excusés** : Mesdames : CHAMBARD Chantal, CHANUT Nathalie (pouvoir) et Monsieur EYMARD Frédéric

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal et son erratum du 28 février 2020** : approbation à l'unanimité.

### Ordre du jour

- 1) Décision Modificative N° 1 : régularisation d'écritures D/R pour SDE 07,
- 2) Demande de subvention au Conseil Départemental pour le déneigement hiver 2019 - 2020,
- 3) Participation communale au Fonds Unique de Logement (FUL),
- 4) Renouvellement convention aux pratiques musicales avec le Syndicat Ardèche Musique et Danse,
- 5) Point sur l'ouverture du plan d'eau et création d'un poste de surveillant de baignade,
- 6) Camping Municipal : évaluation de son ouverture,
- 7) Préparation du bureau de vote du 28 juin - 2<sup>ème</sup> tour des Elections Municipales,
- 8) Emploi saisonnier : agent technique,
- 9) Questions diverses.

#### 1) **Décision Modificative N° 1 : régularisation d'écritures D/R pour SDE 07**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre d'écritures comptables entre sections, afin de régulariser les comptes 040 et 041 de la nomenclature.

Dépenses Investissement :

041/2041582 : 60 198.13€

Recettes Investissement :

040/16871 : (-60 198.13 €)

041/16871 : 30 198.13 €

Cette opération ne modifie pas le résultat de clôture du budget.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité donne son accord pour effectuer cette Décision Modificative.

**2) Demande de subvention au Conseil Départemental pour le déneigement hiver 2019 - 2020,**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour une autorisation de demande de subvention d'aide au déneigement au Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour une subvention dans le cadre du déneigement 2019/2020.

**3) Participation communale au Fonds Unique de Logement (FUL),**

Monsieur le Maire explique que le point n°3 n'est plus à l'ordre du jour, car il a été validé par le Conseil d'Administration du CCAS de la commune préalablement.

**4) Renouvellement convention aux pratiques musicales avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse,**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande, du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse, de renouvellement de la convention avec la commune d'Arcens pour l'intervention de sensibilisation aux pratiques musicales à l'école d'Arcens.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention engageant la commune à participer pour un montant de 600,00 €, pour un forfait de 15 séances au cours de l'année scolaire 2020 – 2021.

**5) Point sur l'ouverture du plan d'eau et création d'un poste de surveillant de baignade,**

Après discussion et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour la création d'un poste de Surveillant de baignade, titulaire du BNSSA, pour les mois de juillet et août 2020.

**6) Camping Municipal : évaluation de son ouverture,**

Monsieur le Maire fait un point de situation avec Madame Courtault Joëlle, régisseur du camping, pour son ouverture éventuelle aux vues des contraintes et préconisations sanitaires actuelles. Il est à noter que la plupart des campings du territoire amorcent leur ouverture début juillet (St Martin de Valamas, St Martial ...).

Le Conseil Municipal décide de son ouverture pour le 1<sup>er</sup> juillet. Les règles sanitaires et l'application des directives des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19, seront mises en place.

**7) Préparation du bureau de vote du 28 juin 2020 - 2<sup>ème</sup> tour des Elections Municipales,**

Monsieur le Maire précise que le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales aura lieu le dimanche 28 juin 2020 de 8h00 à 18h00. Un point sur la préparation et sur l'organisation du bureau de vote est fait. La Préfecture doit nous livrer des masques et de la solution hydroalcoolique pour les membres du bureau et les scrutateurs.

**8) Emploi saisonnier : agent technique,**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une candidature spontanée reçue par CV pour un emploi saisonnier d'agent technique.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour cette candidature et autorise Monsieur le Maire à la création de cet emploi saisonnier à partir du 15 juin jusqu'au 31 juillet 2020.

**9) Questions diverses,**

- Monsieur le Maire donne une information sur l'effraction de la Mairie du 14 mai dernier où l'Agence Postale communale a subi une tentative de vol. Le devis du montant des réparations portes et fenêtres endommagées s'élevant à : 5324.00 € HT a été transmis aux Assurances Groupama.
- Un point de situation sur le démarrage des travaux de la RD 237 est donné par Monsieur le Maire, ainsi que le retour de la réunion d'information des riverains du 11 juin 2020.

Prochaine réunion d'installation du Nouveau Conseil Municipal : vendredi 3 juillet 2020 à 18 h.

La séance est levée à 19 h.

Le Maire,  
GIROT Thierry